Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 040-200088722-20251106-DEL2025_13-DE

Syndicat du Bassin Versant des Luys

DÉPARTEMENT DES LANDES
SBVL
Nombre de conseillers
Elus : 50
En exercice : 50
Présents : 26
Pouvoirs : 00
Votants : 26

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 06 Novembre 2025 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de Novembre, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal-Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.

Délégués titulaires présents :
M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUVIGNAU Philippe, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. GARBAY Alain, M. LABAT Léopold, M. LABORDE Philippe, Mme LANUQUE Véronique, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain,

Délégués suppléants présents :
M. GUICHENEUY Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LESCASTREYRES André,

Délégués titulaires excusés :
M. BARGELÉS Lionnel, M. BARRY Hervé, M. BRUNET Gilles, M. CAPERAN Michel, M. CARRERE Christian, M. DUIZIDOU David, M. DUTREUILH Damien, Mme ERIDIA Martine, M. LALANNE Guillaume, M. LAURETET Denis, M. POUBLAN André, M. SOUSTRA Thierry, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants excusés :
M. DARTIGUELONGUE Thierry, M. LAULHE Jean-Luc, M. TUCOU Max,

Délégués titulaires absents :
M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DARRIBERE Didier, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LAFFITTE Philippe, M. LALANNE Philippe, M. LARROUTURE Thierry, M. MARQUIS Christophe, Mme PEYSALLE Florence, Mme PEGUILHE Isabelle, M. SAKELLARIDES Didier, M. TONON Philippe, M. VIDAUCOSTE Sébastien,

Délégués suppléants absents :

M. BACHERÉ Robert, M. BOURDE-BARRERE Vincent, Mme DARRIOUMERLE Corinne, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. LANOT Hervé, M. NOVEMBRE Philippe, M. PRAT Jean-Bernard,

Secrétaire de séance : M. LANSAMAN Etienne

Date de convocation : 28 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 040-200088722-20251106-DEL2025_13-DE

DEL2025-13 : Demande de subvention relative à l'étude de faisabilité de la restauration des zones humides de la forêt domaniale de Bastard

VU les règles applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L.5711-1 à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT l'Arrêté N°2024-1298 renouvelant l'Arrêté inter-préfectoral N°40-2018-00179, portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement et prescriptions spécifiques au titre de l'article L.214-3 du même code pour la poursuite du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des Luys,

CONSIDERANT l'intérêt de cette étude dans le cadre du bon fonctionnement des cours d'eau et milieux associés

Il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions afférentes à l'élaboration de cette étude

Il convient ainsi de préciser le plan de financement prévisionnel pour chaque partenaire financier appelé et ainsi solliciter l'intervention financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine, comme suit :

Etude	**Prévisionnel Subventions** **AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE** **50%**		**Prévisionnel Subventions** **REGION NOUVELLE AQUITAINE** **20%**		**Restant à charge** **SBVL** **30%**	
Réalisation de l'étude de faisabilité de la restauration des zones humide de la forêt domaniale de Bastard Cout total de l'opération TF + TO : - 49 337.10 HT - 59 204.52 TTC	**Sur le Montant HT**	**Sur le Montant TTC**	**Sur le Montant HT**	**Sur le Montant TTC**	**Sur le Montant HT**	**Sur le Montant TTC**
	24 668.55 €	29 602.26 €	9 867.42 €	11 840.90 €	14 801.13 €	17 761.36€
TOTAUX	**24 668.55 € HT**	**29 602.26 € TTC**	**9 867.42€ HT**	**11 840.90 € TTC**	**14 801.13 € HT**	**17 761.36 € TTC**

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 040-200088722-20251106-DEL2025_13-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

Article 1 : De valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour cette étude,

Article 2 : De solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine pour leur participation financière au titre de l'étude susvisée

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Etienne LANSAMAN

Le président,
Jean-Jacques DANÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.